

HELIOUSOUFRE S[®], plus qu'un soufre



DEFINITION

HELIOSOUFRE S[®] est un produit de biocontrôle inscrit sur la liste NODU VERT.
HELIOSOUFRE[®] S est un fongicide pour la lutte contre l'oïdium sur un large panel de cultures.
HELIOSOUFRE S[®] est une formulation liquide originale de soufre qui confère au produit les avantages suivants :

- HELIOSOUFRE S[®] est efficace et persistant.
- HELIOSOUFRE S[®] résiste au lessivage en cas de pluie.
- HELIOSOUFRE S[®] est facile d'utilisation.

COMPOSITION

700 g / l de soufre + co-formulants à base de dérivés terpéniques issus du pin

PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Liquide légèrement visqueux de couleur jaune clair
Suspension Concentrée (SC)
pH = 6,5 – 7,5
Dispersible dans l'eau
Stable > 0° C
Odeur terpénique

HOMOLOGATION

Autorisation de vente en France n° 9000222 - HELIOSOUFRE S[®] est utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CEE n° 834/2007 et au référentiel N.O.P. (USA). DRE : 24 heures, DAR : 3 jours sauf oïdium vigne : 5 jours et ZNT : 5 mètres

CLASSEMENT

DANGER

Provoque des lésions oculaires graves (H318)

Redevance sur pollutions diffuses : 0 € / l Ecotoxicité : non classé



RECOMMANDATIONS PRATIQUES

Agitation : Agiter le produit avant utilisation. Une bouillie contenant HELIOSOUFRE S[®] et de l'eau est stable. Compte tenu des mélanges souvent pratiqués, on maintiendra malgré tout l'agitation en cuve pendant le transport, ou en cas d'arrêt prolongé.

Compatibilité : Mis en premier dans la cuve, HELIOSOUFRE S[®] est compatible avec la plupart des spécialités phytosanitaires. Compatibilité améliorée avec les spécialités à base de fosétyl aluminium. Association possible avec des produits phytosanitaires, nous contacter.

Du fait de la diversité des situations, il est toutefois recommandé d'effectuer un test préalable.

Pour plus de précisions sur les conditions d'emploi voir l'étiquette.

Pour les phrases de risque, se référer à l'étiquette ou à la fiche produit.

USAGES ET DOSES D'EMPLOI

CULTURES	USAGES	NOMBRE D'APPLICATIONS MAXIMUM	DOSE
Vigne	Erinose	1 à 4	7,5 l / ha
Vigne	Oïdium	12	7,5 l / ha
Blé (triticale et épeautre)	Oïdium	1 à 2	6 l / ha
Avoine	Oïdium	1 à 2	6 l / ha
Orge	Oïdium	1 à 2	6 l / ha
Houblon	Oïdium	2 à 6	1,5 l / hl
Pommier (poirier, cognassier...)	Oïdium	2 à 12	0,5 l / hl
Pommier (poirier, cognassier...)	Tavelure	2 à 12	0,7 l / hl
Pêcher (abricotier, nectarinier)	Oïdium	2 à 12	0,5 l / hl
Noisetier	Oïdium	1 à 11	1 l / hl
Tomate (aubergine)	Oïdium	2 à 6	6 l / ha
Tomate	Acariose bronzée	2 à 6	7,5 l / ha
Haricot et pois non écossés frais	Oïdium	2 à 6	6 l / ha
Carotte (céleri-rave, panais, raifort...)	Oïdium	2 à 6	6 l / ha
Céleri-branche (fenouil et rhubarbe)	Oïdium	2 à 6	6 l / ha
Betterave potagère	Oïdium	2 à 6	6 l / ha
Betterave industrielle et fourragère	Oïdium	1 à 2	5 l / ha
Épinard	Oïdium	2 à 6	6 l / ha
Légumineuses potagères sèches	Oïdium	2 à 6	6 l / ha
Pois écossés frais (lentilles fraîches)	Oïdium	2 à 6	6 l / ha
Chicorées - Production de racines	Oïdium	2 à 6	6 l / ha
Concombre (courgette et cornichon)	Oïdium	2 à 6	6 l / ha
Salsifis	Oïdium	2 à 6	6 l / ha
Melon	Oïdium	2 à 6	6 l / ha
Poivron (piment)	Oïdium	2 à 6	6 l / ha
Fraisier	Oïdium	2 à 6	6 l / ha
Arbres et arbustes	Oïdium	2 à 6	1 l / hl
Rosier	Oïdium	2 à 6	0,3 l / hl

DAR : 3 jours sauf oïdium vigne : 5 jours

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET PORT D'EPI

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu ainsi que la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex. : lavage des mains) et à un comportement rigoureux (ex. : procédure d'habillage ou de déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leurs notices d'utilisation.

RECOMMANDATIONS OPÉRATEURS

CAS N° 1 : SI APPLICATION EFFECTUÉE À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂÎNÉ, À RAMPE ET PNEUMATIQUE

Pendant le mélange / chargement, l'opérateur doit être équipé :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)

Pendant l'application - Pulvérisation vers le haut

Si application avec tracteur avec cabine, l'opérateur doit être équipé :

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine. Si application avec tracteur sans cabine, l'opérateur doit être équipé :
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec un traitement déperlant
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

CAS N° 2 : SI APPLICATION EFFECTUÉE À L'AIDE D'UNE LANCE (SOUS SERRE OU PLEIN CHAMP)

Pendant le mélange/chargement, l'opérateur doit être équipé :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application)
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)

Pendant l'application : sans contact intense avec la végétation cultures basses (< 50 cm)

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3

Pendant l'application : sans contact intense avec la végétation cultures hautes (> 50 cm)

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)

Pendant l'application : contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses

- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application)
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)

RECOMMANDATIONS TRAVAILLEURS

Dans les cas où le travailleur serait amené à intervenir sur les parcelles traitées, il est préconisé de porter une combinaison de travail polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

CONDITIONNEMENTS

Conditionnement	Code article	Gencod
Bidon 10 L	3125	3 519220 031253
Container 600 L (France)	3180	
Container 1000 L (Export)	3123	

FTFR.320/2015.10

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : Utilisez les produits phytosanitaires avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.